

(N^o 149.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 7 JUILLET 1849.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de loi de délimitation entre les communes de Gerdingen, de Brée et de Reppel (province de Limbourg).

(Voir les Nos 238 et 311 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le Projet de loi sur la délimitation des communes de Gerdingen, de Brée et de Reppel, que vous avez renvoyé à l'examen de votre troisième Commission, a pour but de fixer définitivement une délimitation qui a été opérée par le cadastre, en 1829, en conformité des lois et instructions sur la matière.

Le Conseil provincial du Limbourg, dans sa séance du 20 juillet 1848, a émis l'avis qu'il y avait lieu à faire décréter cette délimitation par la législature. En conséquence, le Gouvernement a présenté le Projet de Loi qui vous est soumis, et qui a été adopté, à l'unanimité, par la Chambre des Représentants.

A son tour votre Commission, à l'unanimité de ses membres, a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Baron DE ROYER DE WOLDRE.
Le Chevalier WYNS DE RAUCOUR.
E. GRENIER.
A. RUTTEN.
J. VANSCHOOR, Rapporteur.